

L'INATTENDU

ANNEE 2012



Le Mot du Maire

Je viens vous présenter mes vœux les plus sincères de bonne santé, d'épanouissement personnel ainsi qu'à ceux qui vous sont chers : réussite dans toutes vos activités et vos projets. Je souhaite que les plus jeunes, celles et ceux qui étudient, comprennent l'importance du travail qu'ils doivent fournir aujourd'hui pour préparer leur vie d'adulte. Ce sont les enfants d'aujourd'hui qui nous remplaceront demain.

Il est vrai que rien ne se fait sans un minimum d'effort, se faire une place dans la société sera de plus en plus difficile. L'école est un lieu unique d'intégration dont les enfants doivent profiter pour s'épanouir. Il faut, nous élus, faire en sorte de la préserver et combattre toutes les idées qui l'empêcheraient de fonctionner dans de bonnes conditions.

L'année 2012 a connu d'innombrables bouleversements, en nous précipitant dans un quotidien incertain, un malaise se traduisant par des inégalités frappantes, une croissance en baisse, une sécurité qui se détériore, un pouvoir d'achat qui se réduit, bref une situation économique et financière très délicate.

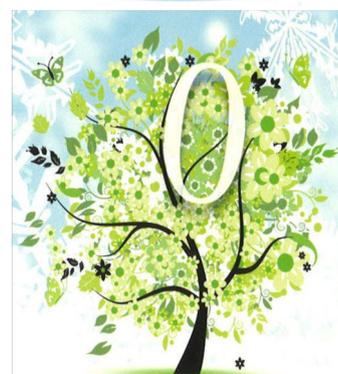
C'est dans ce contexte, de contraintes, d'efforts demandés à tous, mais aussi imposés aux Collectivités Territoriales que Novy-Chevrières a continué d'avancer modestement mais sûrement, malgré la réforme fiscale plongeant un peu plus les communes dans la difficulté à réaliser des projets et leur interdisant le moindre écart.

Mais c'est ensemble que nous réussirons le développement de la commune et cette tradition des vœux me permet d'adresser des remerciements au personnel communal et intracommunautaire, je sais pouvoir compter sur eux pour continuer à œuvrer pour le bon fonctionnement de notre collectivité.

Et puis dans les remerciements je ne peux pas oublier le Conseil Municipal, l'Équipe Educative et les acteurs de notre vie sociale que sont les bénévoles de nos associations qui s'impliquent sans relâche avec énergie et enthousiasme.

Bonne année 2013.

Yves BEGUIN



BONNE ANNEE 2013

SOMMAIRE

Le mot du Maire	1
Mairie – Services	
Le secrétariat de mairie	3
L'état civil (naissance, mariage, décès)	4
Carte Nationale d'Identité, Passeport	5-7
Autorisation de sortie de territoire	7
Recensement militaire	7
Changement de domicile	8
Inscription sur listes électorales	8
Demande de travaux	8
Civilité	8
Vie quotidienne	
Ordures ménagères - Horaires de la déchetterie	9
Eau potable	10-11
SPANC	12-15
OPAH	16-17
Les réunions du Conseil Municipal	18-25
Finances : le budget communal 2012	26 -27
Ccas - Site Internet	28
La vie de notre école	29-35
Les associations	
Les Amis du Prieuré	36-37
Familles Rurales	37
Le Comité des Fêtes	38-39
Le Club de l'Amitié	40-41
Les 100 Buts	42-43
Société Sauvegarde de la Chasse et de la Nature	44
Association Foncière	44
Une Championne à Novy-Chevrières et Quelques infos pratiques	45-47
Les artisans et commerçants de Novy-Chevrières	48

Mairie – Services :

MAIRIE :



Ouverture au public : **Lundi** de 9 heures à 12 heures
Mardi de 14 heures à 17 heures
Vendredi de 16 heures 30 à 19 heures 30.

Il est demandé de bien vouloir respecter ces horaires

N° téléphone : 03.24.38.21.38

N° fax : 03.24.38.35.34

RECENSEMENT DE LA POPULATION :



Au 1er janvier 2013, la population totale recensée est de :

671 Habitants (chiffres officiels de l'INSEE).

NAISSANCE :

Lorsqu'il y a une naissance hors commune dans votre foyer, la commune de naissance de (s) l'enfant(s) doit prévenir la commune du domicile des parents de celle(s)-ci. Parfois, cette formalité n'est pas accomplie.

Venez présenter votre livret de famille à la mairie pour être sûr que votre ou vos enfant(s) sont bien déclarés pour pouvoir plus tard faire leur entrée à l'école, être appelé(s) pour le recensement militaire, être inscrit(s) d'office sur la liste électorale (à 18 ans), ...



Depuis le 1er janvier 2010, les parents domiciliés à Novy-Chevrières peuvent venir chercher au secrétariat de mairie un « **chèque cadeau naissance** » d'une valeur de 20 € pour abonder un compte ouvert à la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne pour leur nouvel enfant.

MARIAGE :



Prendre contact avec Monsieur le Maire pour fixer une date et un horaire.

Constituer un dossier composé de :

- 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois pour chacun des futurs époux.
- 1 photocopie d'une pièce d'identité pour chacun des futurs époux et des témoins.
- 1 justificatif de domicile des témoins si adresse différente de celle de la CNI.
- Le livret de famille s'il y a des enfants nés avant mariage et la copie de leur acte de naissance.
- 1 certificat du notaire en cas de contrat de mariage.

Si besoin, penser à la réservation de la salle du Foyer pour tous.

PACS :

Le dossier est à constituer auprès du Tribunal de Charleville.

DÉCÈS :

Déclaration à faire en mairie dans les 24 heures.

Fournir le certificat de décès (bleu) établi par le médecin et le livret de famille de la personne décédée.

État Civil de l'année 2012

Naissance



- Naëlle VELY née le 24 mars à Reims
- Chris CORNEILLE HAINON né le 19 juin à Reims
- Louise GARCZYNSKI BLERVACQUE née le 26 juillet à Charleville
- Léandre THIEBAUX né le 19 août à Charleville
- Léana PAILLARD née le 25 août à Reims
- Noa OLLIVIER né le 30 août à Reims
- Louise PINTEAUX née le 19 septembre à Reims
- Kyllian MARINIERES né le 28 septembre à Novy-Chevrières
- Lucas DUROY CERS né le 16 novembre à Reims
- Lucie GEOFFROY née le 22 décembre à Reims



Mariage

- ◆ 26 mai : Vivien GAROFOLI et Aurore DANNEQUIN
- ◆ 21 juillet : Julien POISSON et Sandra REMOND
- ◆ 28 juillet : David MORAT et Béatrice FE
- ◆ 25 août : Nicolas CHAMPENOIS et Jessica URLACHER
- ◆ 30 octobre : Franck MAUPAIX et Nathalie CAMUS

Décès



- ◇ Jean BARBIER décédé le 9 février 2012
- ◇ Lionel ZOL décédé le 3 mai 2012
- ◇ Hélène GAMBY épouse UNDREINER décédée le 22 juin 2012
- ◇ Roger CHAUSSON décédé le 13 août 2012

L'équipe municipale souhaite la bienvenue aux nouveaux Habitants de Novy-Chevrières et félicite les heureux parents. Elle adresse ses meilleurs vœux aux jeunes mariés et ses plus sincères condoléances aux familles des personnes disparues.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



Délivrance dans les lieux d'accueil (Hôtel de Ville ou mairies de quartier).

La carte d'identité a une durée de validité de 10 ans.

Première demande

pièces à fournir :

- deux photos d'identité (35 x 45 mm) identiques, récentes, la tête nue, de face, sur fond clair,
- un extrait de l'acte de naissance précisant la filiation (avec date et lieu de naissance des parents), délivré depuis moins de trois mois, à demander à la mairie du lieu de naissance ; au Service central de l'état civil, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes Cedex 9, si le demandeur est né à l'étranger.
- le livret de famille des parents du demandeur.
- le livret de famille pour les femmes mariées, veuves, divorcées.
- un justificatif de domicile récent tels que facture EDF, téléphone, quittance de loyer...
- un certificat de nationalité française, établi par le Tribunal d'Instance du lieu de résidence, si le demandeur est né à l'étranger, ou né de parents étrangers, ou nés eux-mêmes à l'étranger (le certificat de nationalité française peut être inutile si l'acte de naissance présenté est complété par une mention précisant que l'intéressé est de nationalité française).

Le formulaire de demande de carte nationale d'identité sera rempli et signé personnellement par le demandeur au guichet.

Renouvellement

pièces à fournir :

- deux photos d'identité (35 x 45 mm) identiques, récentes, la tête nue, de face, sur fond clair,
 - justificatif de domicile récent tel que facture EDF, téléphone, quittance de loyer...
- attention** : les demandes de renouvellement de carte nationale d'identité cartonnées doivent être considérées comme première demande.

Modification

pièces à fournir :

- deux photos d'identité,
- l'ancienne carte,
- le justificatif concernant la modification à apporter.
- justificatif de domicile



Demande concernant un mineur



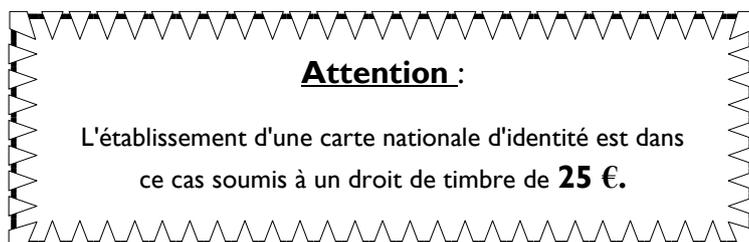
En présence du parent qui détient l'autorité parentale.

pièces à fournir :

- Deux photos d'identité (35 x 45 mm) identiques, récentes, la tête nue, de face, sur fond clair,
- Un extrait de l'acte de naissance précisant la filiation (avec date et lieu de naissance des parents), délivré depuis moins de trois mois, à demander à la mairie du lieu de naissance ; au Service central de l'état civil situé 11 rue de la Maison Blanche , 44941 Nantes Cedex 9, si le demandeur est né à l'étranger,
- Le livret de famille des parents du demandeur.
- Justificatif de domicile récent tel que facture EDF, téléphone, quittance de loyer...
- Un certificat de nationalité française, établi par le Tribunal d'Instance du lieu de résidence, si le demandeur est né à l'étranger, ou né de parents étrangers, ou nés eux-mêmes à l'étranger (le certificat de nationalité française peut être inutile si l'acte de naissance présenté est complété par une mention précisant que l'intéressé est de nationalité française).
- En cas de divorce ou de séparation de corps, le dispositif du jugement qui a désigné le ou les parents exerçant l'autorité parentale sur ce mineur. Si l'instance est en cours, l'ordonnance du tribunal qui a statué sur l'exercice de l'autorité parentale.
- En cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale dans la famille naturelle, un acte de communauté de vie ou une déclaration conjointe. Si les parents de l'enfant naturel sont séparés, le dispositif du jugement qui a désigné le ou les parents exerçant l'autorité parentale.
- En cas de délégation ou de déchéance de l'autorité parentale, la décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation.
- En cas de tutelle, la délibération du conseil de famille ou la décision de justice désignant le tuteur.

Perte ou vol

Pièces à fournir : les pièces à fournir sont les mêmes que pour la première demande. Une déclaration **de vol** établie par le commissariat d'arrondissement du domicile, ou **de perte** (établie par le commissariat ou la mairie) devra en outre être jointe.



PASSEPORT

Depuis le 10 mars 2009, la procédure pour obtenir un passeport a changé.

La demande ne se fait plus à la mairie de Novy-Chevrières.

Dorénavant, 15 communes du département des Ardennes ont la possibilité de délivrer un passeport biométrique.

Il s'agit des communes de :

Attigny	Bogny/Meuse	Carignan	Charleville-Mézières	Château-Porcien
Givet	Juniville	Nouzonville	Rethel	Revin
Sedan	Signy l'Abbaye	Signy-le-Petit	Vouziers	Vrigne-aux-Bois



Le formulaire à remplir est distribué dans une de ces communes. Ensuite, votre passeport vous est remis par la mairie où vous avez déposé votre demande.

Le nouveau passeport biométrique est délivré sans condition d'âge à tout français qui en fait la demande. Il a une durée de validité de 10 ans pour les majeurs et de 5 ans pour les mineurs.

Depuis le 1er janvier 2009, le montant du droit à acquitter est de 89 € pour un majeur, 45 € pour un mineur de 15 ans et plus, de 20 € pour un mineur de moins de 15 ans.

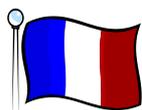
(Pour plus de renseignements : <http://www.service.public.gouv.fr>)

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE :

Pour les enfants mineurs, elle est supprimée à compter du 01/01/2013. Désormais, ils devront voyager avec leur carte d'identité en cours de validité.



RECENSEMENT MILITAIRE



Le recensement militaire est OBLIGATOIRE

à 16 ans pour les garçons et les filles.

Si vous êtes né(e)s en 1997 :

Vous présenter à la mairie de votre domicile le mois de votre anniversaire (à 16 ans révolus) avec votre Carte Nationale d'Identité et le livret de famille de vos parents.

Cette démarche vous permettra :

- de vous inscrire aux examens (baccalauréat, permis de conduire,...) et concours soumis au contrôle de l'autorité publique,
- d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense.

CHANGEMENT DE DOMICILE

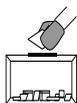


Vous allez quitter la commune, signalez votre nouvelle adresse.

Vous arrivez à Novy-Chevrières, présentez-vous à la mairie muni de votre livret de famille afin de préciser vos noms, adresse, composition de votre famille, lieu de scolarité des enfants,

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales étant obligatoire pour pouvoir voter, les jeunes gens qui atteindront l'âge de la majorité (18 ans) le 28 février 2013 au plus tard ainsi que les personnes nouvellement arrivées dans la commune peuvent se présenter au secrétariat de mairie jusqu'au 31 décembre 2013 pour accomplir les formalités nécessaires à leur inscription pour leur permettre de voter, l'année suivante, à compter du 1er mars 2014



Vous munir de votre carte nationale d'identité ou passeport et du livret de famille de vos parents et d'un justificatif de domicile.

TRAVAUX

Toutes constructions nouvelles, modifications de façade ou de toiture, .etc ... doivent **IMPERATIVEMENT** faire l'objet d'une demande de permis de construire / d'aménager ou de déclaration préalable pour en obtenir l'autorisation.

Les imprimés sont à retirer en mairie.



CIVILITE

LES HAIES :

Selon la loi les haies mitoyennes avec la commune doivent être taillées à une hauteur de 2 mètres. L'élagage des haies le long des voies communales est à la charge des riverains.

LE BRUIT :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que : du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

ORDURES MENAGERES



Le ramassage des ordures ménagères est effectué chaque :

↳ **MERCREDI** matin pour Novy et pour Chevrières

Les poubelles n'ayant rien de décoratif, il serait souhaitable que celles-ci soient sorties la veille et non pas deux jours avant et rentrées le jour même du ramassage. N'oubliez pas de fermer vos sacs.

Cette compétence a été transférée à la Communauté de Communes du Rethélois depuis le 1er janvier 2011.



Pour la collecte sélective,

Un ramassage tous les 15 jours des sacs est effectué le **MERCREDI** matin également.

Des sacs translucides, multi matériaux, sont à votre disposition au secrétariat de mairie. Si le jour de ramassage tombe un jour férié, la collecte ne sera pas assurée.

Jours et horaires d'ouverture de la déchetterie de la Communauté de Communes du Rethélois

	Horaires d'hiver du 1er novembre au 30 avril		Horaires d'été du 1er mai au 31 octobre	
	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi
Lundi	Fermée	14 h à 17 h	Fermée	13 h 30 à 18 h
Mardi	9 h à 12 h	13 h 30 à 17 h	9 h à 12 h	13 h 30 à 18 h
Mercredi	9 h à 12 h	13 h 30 à 17 h	9 h à 12 h	13 h 30 à 18 h
Jeudi	9 h à 12 h	13 h 30 à 17 h	9 h à 12 h	13 h 30 à 18 h
Vendredi	9 h à 12 h	13 h 30 à 17 h	9 h à 12 h	13 h 30 à 18 h
Samedi	9 h à 12 h	14 h à 17 h	9 h à 12 h	13 h 30 à 18 h

La déchetterie est fermée les dimanches et jours fériés

Quatre conteneurs uniquement réservés aux VERRES sont mis à votre disposition un à Chevrières (à l'intersection de la route de Chevrières et de la ruelle Suttin) et deux à Novy (au croisement de la rue du Pont Taillart avec la rue de l'Eglise), le quatrième Rue du Chemin Vert.

EAU



Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S I A E P) de l'Est Rethélois dont le siège est à la mairie d'Amagne (03.24.72.08.10) établit une facture en début d'année pour le règlement de l'abonnement et un relevé de compteurs d'eau est effectué à la fin du troisième trimestre pour pouvoir émettre une facture de consommation de l'année en cours.

Fuite d'eau

Sur le réseau :

Veillez prévenir rapidement la mairie au 03.24.38.21.38 (prise en charge par le Syndicat des Eaux).

Après compteur, chez vous :

Veillez vous adresser à un réparateur de votre choix (intervention à votre charge).

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Des gestes simples !

- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.
- Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.

1 ORIGINE DE VOTRE EAU



L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **S29 EST RETHELOIS**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **régie intercommunale**.

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de désinfection.

2 LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

Bactériologique

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

Nombre de mesures : 46
Nombre d'analyses non conformes : 0



Eau de bonne qualité bactériologique

Nitrates

Les normes ? Présence d'éléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50mg/l.

Teneur moyenne : 25 mg/l



Eau de bonne qualité pour le paramètre nitrate

Pesticides

Les normes ? Présence de substances chimiques utilisées pour protéger les cultures, désherber ou entretenir les voiries. La teneur ne doit pas excéder 0,1µg/l.

Résultats des mesures :
Pas de pesticide détecté



Eau de bonne qualité vis à vis des pesticides

Dureté

Les normes ? Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

Valeur : 35 °F



Eau de dureté importante

Fluor

Les normes ? Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur moyenne : 0,22 mg/l



Teneur faible en fluor.

Autres paramètres

0.

3 AVIS SANITAIRE GLOBAL :



Eau de qualité satisfaisante

Une question sur la qualité de l'eau de votre habitation ?

ARS de Champagne-Ardenne - Délégation territoriale des Ardennes
18 avenue François Mitterrand - 08013 Charleville-Mézières cedex - Tél : 03 24 59 72 00
Plus d'informations sur : www.ars.champagne-ardenne.sante.fr

www.eaupotable.sante.gouv.fr : vous permet d'accéder directement aux principaux résultats du contrôle sanitaire réalisé par les Agences Régionales de Santé

SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) : votre interlocuteur privilégié pour toutes les questions d'assainissement autonome.

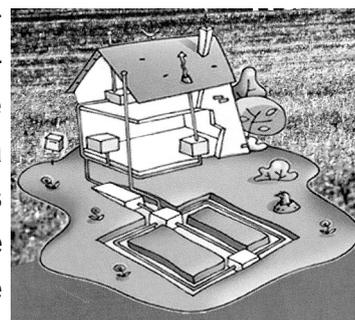
Mis en place en 2007 sur le bassin rethélois, constitué des quatre structures intercommunales de l'Asfeldois, du Junivillois, des Plaines du Porcien et du Rethélois, et sur le périmètre du SIVOM de Machault, le Service Public d'Assainissement Non Collectif ou plus communément « S.P.A.N.C. » **a pour mission de vous apporter une assistance technique dans le cadre de la création ou de la modification de votre installation d'assainissement non collectif et d'élaborer les contrôles nécessaires à l'établissement de la conformité de votre installation.** Les contrôles du S.P.A.N.C. doivent être réalisés en parallèle de votre dépôt de permis de construire en mairie et sont obligatoires, depuis le 1^{er} janvier 2011, pour toute transaction immobilière.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le S.P.A.N.C. est désormais identique sur l'ensemble des cinq territoires. L'animation et la gestion du S.P.A.N.C. ont été confiées à l'entreprise VEOLIA qui est donc chargée de réaliser les contrôles de vos installations d'assainissement. Outre les installations neuves dans le cadre d'un dépôt de permis de construire, l'entreprise VEOLIA intervient également pour le contrôle diagnostic des installations existantes. Les techniciens du S.P.A.N.C. sont également là pour vous conseiller et vous renseigner sur les différentes technologies de filière d'assainissement, sur les vidangeurs de fosse agréés, sur les systèmes de filières compactes faisant l'objet d'un agrément...

Les contrôles de conception et de bonne exécution de votre installation neuve dans le cadre d'un dépôt de permis de construire

Indissociable de votre dépôt de permis de construire en mairie, votre demande d'intervention du S.P.A.N.C. doit intervenir parallèlement. Vous la formulez directement auprès du secrétariat de mairie qui se charge de la transmettre auprès du service S.P.A.N.C. de la Communauté de Communes et ensuite à VEOLIA. VEOLIA vous recontacte pour fixer un rendez-vous pour la réalisation du contrôle de conception. Celui-ci consiste en la détermination de la meilleure technologie de filière d'assainissement en fonction des caractéristiques du sol de votre terrain, afin d'assurer un fonctionnement optimal de votre installation

les années suivantes. Ce contrôle est impérativement suivi, après la réalisation des travaux, du contrôle de bonne exécution qui atteste de la bonne réalisation de la filière et de la conformité de l'installation. Sans ce 2^e contrôle, votre installation sera considérée comme non-conforme, y compris en cas de litiges ultérieurs. C'est pourquoi vous devez obligatoirement prévenir le S.P.A.N.C. sept jours avant le remblaiement de l'installation afin qu'un technicien procède au contrôle.



Le contrôle diagnostic de votre installation existante

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'Eau et en application de l'arrêté du 7 septembre 2009, le S.P.A.N.C. met en œuvre le contrôle diagnostic des installations existantes.

A partir du 1er Janvier 2012, ce contrôle a été réalisé sur la commune de Novy afin de connaître l'état de fonctionnement des installations et être informé de leurs éventuelles nuisances sur l'environnement. Pour l'habitant, ce contrôle permet de disposer d'un rapport officiel qui, d'une part, le met en règle vis-à-vis du S.P.A.N.C., et d'autre part, lui servira d'attestation pour une potentielle demande de subventions afin de réaliser la réhabilitation de son installation. Les contrôles diagnostics seront en effet un préalable pour déterminer les opérations de réhabilitation dont les travaux bénéficient, dans le cadre du 9e programme de l'Agence de l'Eau d'une subvention de 60 % sur le montant TTC des travaux de remise aux normes.

Travaux de Réhabilitation de l'installation Assainissement Non Collectif/Démarche volontaire

Dans le cadre des obligations imposées par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, vous avez fait l'objet d'un contrôle diagnostic de votre installation d'assainissement non collectif dont l'avis s'est révélé défavorable, favorable avec réserve ou favorable.



Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), service géré par la Communauté de Communes, a également pour mission la réhabilitation des systèmes d'assainissement. A ce titre, **si votre installation a fait l'objet d'un avis défavorable ou favorable avec réserve**, la collectivité peut vous aider dans le cadre des travaux de mise aux normes de votre installation d'assainissement que vous souhaiteriez mener.

Cette aide comprend une étude technique et un soutien financier. L'étude technique consiste à définir le projet adapté à votre habitation. Une entreprise spécialisée est ainsi désignée pour effectuer plusieurs études préalables sur votre parcelle permettant la définition de la filière adéquate. **Le soutien financier**, quant à lui, **permet de vous faire bénéficier d'un taux de subvention de 60 %** de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sur la partie « études » et sur la partie « travaux ».

Cette démarche se base sur une action volontaire de votre part. Si vous êtes intéressés par la réhabilitation de votre installation d'assainissement, je me permets de vous préciser que **les subventions sont éligibles uniquement par conventionnement avec la Communauté de communes**, laquelle est seule habilitée à désigner le prestataire et l'entreprise en charge de la conception et de la réalisation des travaux.

Pour vous aider dans votre démarche, ci-jointe une note récapitulative de la procédure proposée.

C'est seulement après votre confirmation par écrit que votre demande sera plus précisément étudiée afin d'établir sa recevabilité.

PROCEDURE REHABILITATION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**Aide à la réhabilitation de votre installation d'assainissement non collectif****Composition :**

Elle comprend une phase « études » (1) et une phase « travaux » (2).

1. L'étude préalable consiste à définir la filière adéquate adaptée à votre habitation. Un bureau d'études a été désigné pour effectuer celle-ci sur votre parcelle. L'étude sera formalisée au travers d'un rapport qui comprendra :

* un document décrivant l'installation à mettre en place

* le plan de situation des ouvrages projetés

* le financement prévisionnel des travaux

2. La phase « travaux » sera la réalisation par une entreprise choisie, après appel d'offres, par la Communauté de communes du rethélois, du projet validé par le bureau d'études et l'utilisateur. Le bureau d'études, chargé de la définition de la filière adéquate, réalisera le suivi des opérations et effectuera la réception des travaux définitifs.

Procédure :

Deux conventions seront signées séparément entre la Communauté de communes du rethélois et le propriétaire ; une portera sur la phase « études » et la seconde sur la phase « travaux »

Financement

Le soutien financier, quant à lui, permet de vous faire bénéficier d'un taux de subvention de 60% de l'Agence de L'Eau Seine-Normandie sur la partie « études » et sur la partie « travaux »,

phase « études » : coût 150 € TTC en cas de réalisation de travaux et 350 € en cas de non réalisation de travaux

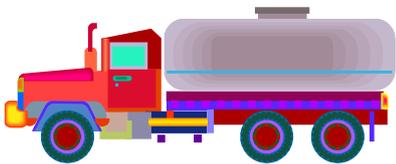
phase « travaux » : un plafond prévu s'élève à 9 535 € HT. La subvention portera donc au maximum sur une dépense subventionnable de 9 535 € HT, la partie TVA étant financée également à l'échelle de ce plafond. Il existe une possibilité de financement supplémentaire d'un montant de 1 192 € HT (subvention forfaitaire) si le volume de l'installation est supérieur à 3m³. Un montant supplémentaire peut également être octroyé en cas d'installation d'une pompe de relevage (1 430.25 € HT). Est inclus également un constat d'huissier obligatoire, avant travaux, de l'ordre de 190 € TTC subventionnable dans la limite du plafond fixé ci-dessus.

TRES IMPORTANT !

Si après engagement de la phase « études », vous décidez de ne plus réaliser les travaux pour quelque raison que ce soit, vous perdrez le bénéfice de la subvention de 60% de la phase d'études.

Les transactions immobilières

A compter du 1^{er} janvier 2011, le contrôle diagnostic de votre installation d'assainissement en cas de vente de votre bien immobilier à usage d'habitation est obligatoire. Vous devez être en mesure de fournir un contrôle diagnostic de votre installation, ou un contrôle de bonne exécution s'il s'agit d'une installation neuve installée après 2006, à l'acquéreur du bien. Vous devez faire intervenir le S.P.A.N.C. pour la réalisation de ce contrôle.



L'entretien des filières d'assainissement

Vous devez assurer le bon entretien de votre installation par des vidanges régulières, adaptées à l'usage et la technologie de la filière. L'entretien de votre installation doit être effectué aussi souvent que nécessaire. Pour les fosses septiques, cette opération est à effectuer dès que le niveau de boue atteint plus de la moitié de la hauteur utile de la cuve. Les filières compactes peuvent nécessiter des cadences d'entretien fréquentes. Vous êtes libre de choisir l'organisme qui assurera la vidange de votre installation, à la condition expresse que cet organisme soit agréé en préfecture. La liste est disponible auprès du S.P.A.N.C.

Le règlement de service du S.P.A.N.C.

Le règlement de service est remis aux usagers ayant recours au S.P.A.N.C.

Il expose l'ensemble des articles qui régissent le fonctionnement du S.P.A.N.C.

C'est un document d'information regroupant tout ce que doit savoir l'utilisateur sur l'assainissement non collectif appliqué à son territoire.



OPAH

Propriétaires occupants

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en cours sur le Pays Rethélois permet de vous faire bénéficier de subventions pour vous aider dans la réalisation de vos travaux de rénovation, que ce soit pour améliorer la performance énergétique de votre habitation (isolation des combles, du sol, des murs, amélioration du système de chauffage, remplacement des menuiseries, pose d'une ventilation...), pour adapter le logement au vieillissement ou au handicap (adaptation de la salle de bain, des wc..) ou pour des travaux de rénovation plus lourds (couverture, maçonnerie...)

En fonction de vos ressources, les aides de l'Anah (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) ou du Syndicat Mixte du Pays Rethélois peuvent vous aider à réaliser vos travaux grâce à des **subventions comprises entre 20 et 35 %**.

Le Pays Rethélois vous propose un **diagnostic énergétique** gratuit de votre logement afin de vous conseiller sur les travaux les plus efficaces et évaluer le gain énergétique de votre projet.

En cas de gain énergétique supérieur à 25 %, vous pourrez peut être percevoir en plus, la **prime de 2 100 €** mise en place dans le cadre du programme « Habiter Mieux ».

Ces aides sont cumulables avec les aides éventuelles des caisses de retraites, les Crédits d'Impôts ou les éco-prêts à taux 0.

Pour les propriétaires bailleurs souhaitant rénover ou créer un logement locatif, des aides de l'Anah sont mobilisables de 25% à 35% de subventions, plafonnées en fonction du type de travaux et de la surface du logement. Il n'y a pas de conditions de ressources fixées pour le propriétaire. En revanche, le loyer fait l'objet d'un conventionnement qui limite son montant et les locataires doivent respecter des plafonds de ressources.

Il est **impératif** de constituer un dossier **avant** de commander les travaux. Contactez l'équipe d'animation du CAL PACT 08 dès que possible.

Pour les contacter :

- Par téléphone, au 03 24 58 42 62. (n'hésitez pas à laisser un message sur la boîte vocale le cas échéant).
- paysrethelois@opah-ardennes.fr
- Les permanences d'informations réalisées sur le territoire du Pays Rethélois :
 - o **Rethel** : Tous les jeudis de 09h00 à 12h00 ; Pays Rethélois (3, Quai d'Orfeuill à Rethel).
 - o **Château-Porcien** : Tous les mercredis de 09h00 à 10h30 ; Communauté de Communes des Plaines du Porcien (2, Rue de la Barre).
 - o **Juniville** : Tous les mercredis de 11h00 à 12h30 ; Communauté de Communes du Junivillois (3, Rue du Moulin).
 - o **Asfeld** : Tous les mercredis de 14h00 à 15h30 ; Communauté de Communes de l'Asfeldois (20, Rue de Bignicourt).

Adressez vos courriers à :

PACT Ardennes
OPAH du Pays rethélois
103, Cours Aristide Briand
08013 Charleville-Mézières Cedex

OPAH du Pays Rethélois



Propriétaires !

C'est le moment de rénover vos logements !

- ▷ Propriétaires occupants
De 25 à 80 % de subventions
+ Eco-primes de 500 € ou 1 000 €
Selon vos ressources et la nature des travaux
- ▷ Propriétaires bailleurs
De 20 à 80 % de subventions
+ Eco-prime de 2 000 €
Selon loyer et nature des travaux

Aides cumulables avec le
Crédit d'impôts
et l'Eco-prêt à 0%

Renseignements au
03.24.58.42.62

Chaque semaine des permanences d'information près de chez vous :

Pays rethélois
Champagne-Ardenne



A RETHEL

Tous les jeudis, de 9 Heures à 12 Heures

PAYS RETHELOIS

3 quai d'Orfeuil

Les Conseillers
Municipaux

Maire : BEGUIN Yves

1^{er} Adjoint : COUYET Nicole

2^{ème} Adjoint : CAILLE Daniel



Conseillers : COSPIN Pierre, EVRARD Frédérique, GEOFFROY Céline, LEFÈVRE Bruno, LEJEUNE Thierry, LE PEUC'H Régis, MAYOT Régis, SCHWEITZER Isabelle, SIMON Christine, STEVENIN Bernard, UNDREINER Guy, VIOLET Odette,

LES SEANCES DU
CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 13 Février 2012 :

Le Conseil Municipal :

- Approuve l'élaboration du plan local d'urbanisme.
- Instaure le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du PLU, droit qui s'exercera de manière sélective en fonction des besoins réels de la commune.
- Décide de souscrire auprès de la SACEM (Sociétés des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique) un forfait de droits d'Auteur, formule d'abonnement annuel multi-séances avec une population de 501 à 2000 habitants, pour un coût total de 125 € par an.
- Décide de vendre les terrains situés le long de la rue du Chemin Vert et de la route de Chevrières pour une superficie d'environ 5000 m² (1^{ère} tranche) à la Société SARL LOTIRARDENNES pour réaliser des constructions.
- Met en place la charte de l'action sociale (CNAS) : en adhérant au Comité National d'Action Sociale en 2008, la commune de Novy-Chevrières a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel conformément aux dispositions de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette charte d'action sociale du CNAS et autorise le Maire, les délégués et le correspondant à la signer.
- Décide de renouveler le contrat de balayage des voiries communales avec l'entreprise VIALYSSE Champagne Ardenne de Mourmelon Le Grand. Le forfait déplacement et balayage s'élève, en 2012, à 494.13 € H.T. pour un passage (quatre passages sont effectués chaque année.).



Séance du 26 Mars 2012:

- Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2011, qui laisse apparaître :

- en section de Fonctionnement :	un excédent de	152 131.08 €
- en section d'investissement :	un excédent de	+ 577.34 €

Un EXCÉDENT DE CLÔTURE de **152 708.42 €**

- Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2011, qui laisse apparaître :



- en section de Fonctionnement :	un excédent de	152 131.08 €
- en section d'investissement :	un excédent de	+ 577.34 €

EXCÉDENT DE CLÔTURE de **152 708.42 €**

- A l'unanimité, Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2011, à savoir 152 131.08 € comme suit :
 - * Vu un reste à réaliser en dépenses d'investissement de 65 209.00 €
 - * Vu l'excédent d'investissement de 577.34 €
 - ⇒ affectation pour combler le déficit d'investissement de la somme de 64 631.66 € en recettes d'investissement au compte 1068 et affectation à l'excédent reporté de la somme de 87 499.42 € en recettes de fonctionnement au compte 002
- Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2012 :

* CCAS	2 800 €
* Club de l'Amitié	610 €
* Comité des Fêtes	5 000 €
* ADMR de Lucquy	350 €
* Lutte contre le Cancer	153 €
* VMEH (visiteur médical en milieu hospitalier)	50 €
* Ass. Familles Rurales	250 €
* SSCN (Société Sauvegarde Chasse Nature)	230 €
* Ass. Les 100 Buts	500 €
* Donneurs de sang	160 €
* Ass. Sportive Collège Vallière	50 €
* Jeunes Sapeurs Pompiers de Rethel	50 €
* Ass. Des Parents d'Elèves de Novy Ch.	500 €

• A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2012 comme suit :

* Taxe d'habitation	12,39 %
* Taxe foncier bâti	20,82 %
* Taxe foncier non bâti	20,82 %

• A l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de fixer, à compter du 1er avril 2012, les tarifs des concessions pour les cases et cavurnes du columbarium de Novy -Chevrières comme suit :

- * Cases (de trois urnes maximum)
 - Concession trentenaire : 900 €
 - Concession cinquantaire : 1 200 €
- * Cavurnes (de quatre ou cinq urnes maximum)
 - Concession trentenaire : 1 200 €
 - Concession cinquantaire : 1 600 €



• Le Conseil Municipal accepte le devis de la Société ROCHAGRI, pour la réparation de la tondeuse autoportée KUBOTA G1900. Le coût total est de 1 467.95 €.

Séance du 10 Avril 2012:

- Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2012, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - ◇ - en section de fonctionnement : 386 863 €
 - ◇ - en section d'investissement : 170 729 €
- Monsieur CAILLE Daniel fait le compte rendu de la réunion du Conseil d'Ecole qui a eu lieu le 24 Février 2012.
 - ◇ - situation en équilibre pour la coopérative scolaire entre les entrées et les dépenses.
 - ◇ - L'accueil périscolaire a de plus en plus de succès. Une demande de fournitures pour activités périscolaires a été faite auprès de la Communauté de Communes du Rethélois.

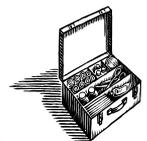


Séance du 21 Mai 2012:



- Le Conseil Municipal accepte le contrat de SEGILOG pour une durée de 3 ans non renouvelable, à compter du 1er juin 2012. (logiciel de compta et de gestion de l'administratif). Montant total de l'acquisition du droit d'utilisation : 5 832 € H.T. et montant total de la formation assistance : 648 € H.T. Le Conseil autorise le Maire à signer ledit contrat.
-  A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de la Société TIRELIGNE, de Warnécourt pour le traçage d'un terrain de handball sur l'ancien terrain de tennis situé derrière la mairie, le coût total est de 717.60 € TTC.
- Monsieur Bruno LEFEVRE donne lecture d'un courrier de Madame Bérengère POLETTI concernant le financement des dissimulations de réseaux aériens France -Télécom : Ceux-ci se réalisent en concomitance avec des dissimulations de réseaux basse-tension ou moyenne -tension et de réseaux d'éclairage public et un accord entre France-Télécom, la Fédération d'Electricité des Ardennes et les Syndicats Intercommunaux d'Electricité est nécessaire pour entreprendre ces travaux en même temps.
- Monsieur CAILLE Daniel demande, au nom du Comité des Fêtes, l'allumage continu de l'éclairage public dans la nuit du samedi 26 mai 2012 au dimanche 27 mai 2012 lors de la fête patronale. 

Séance du 18 Juin 2012:



- Le Conseil Municipal décide d'acheter une nouvelle trousse de secours pour mettre à la salle du Foyer pour Tous.
- Suite au passage de l'entreprise JUSTIN de Sorcy-Bauthémont, le Conseil Municipal décide de ne faire faucher le chemin de la Prière que tous les trois ans.
- Présentation par le Président (Monsieur Guy DERAMAIX) de la Communauté de Communes du bilan de l'année de fonctionnement.
- Présentation par le Président (Monsieur Alain SAMYN) des décisions prises par la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées et les attributions de compensation en découlant.

Séance du 10 Septembre 2012:

- A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte un don anonyme de 40 € au profit de la commune de Novy Chevrières.
- Adhésion à la société publique locale SPL-XDEMAT, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation de la commande publique:
 - **Article 1** : L'organe délibérant de Novy Chevrières décide d'adhérer à la Société Publique Locale SPL- Xdemat, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation.
 - **Article 2** : Le Conseil décide d'acquérir une action au capital de la société au prix de 15.50 € auprès du Département des Ardennes, sur le territoire duquel la collectivité est située. Le capital social étant fixé à 152 489 €, divisé en 9 838 actions de 15.50 € chacune, cette action représente 0.01 % du capital.
 - **Article 3** : La personne suivante est désignée en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale : Monsieur BEGUIN Yves, maire de Novy Chevrières. Ce représentant sera également le représentant de la collectivité à l'Assemblée spéciale.



- Monsieur le Maire expose à l'assemblée une demande de location des terrains communaux pour mettre des animaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer à l'intéressé de passer une convention précaire et révocable avec la commune de Novy-Chevrières pour mettre à sa disposition des parcelles de terres sises au n°43 et n°43 bis de la Grand'Rue. Les terrains devront être cloturés par le locataire. La location est gratuite à condition que les terrains soient propres et bien entretenus.



- Vu le développement de nouvelles constructions route de Lucquy et rue de Tivoli, le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire de prendre contact avec Monsieur le Président du Conseil Général des Ardennes pour obtenir l'autorisation de changer de place les deux panneaux d'agglomération situés à l'entrée du village venant de Faux et l'autre route de Charleville.



- Monsieur CAILLE Daniel fait le point sur la rentrée scolaire 2012/2013 ; effectif : 42 élèves en tout. Prévisions rentrée scolaire 2013/2014 49 élèves et rentrée scolaire 2014/2015 : 53 élèves. Il faut atteindre 52 élèves pour avoir 3 classes. Des alarmes incendie ont été installées dans l'école et à la mairie ainsi que la pose de blocs de secours. Un vidéoprojecteur doit également être mis dans la classe de CM. L'accueil de loisirs du mois de Juillet : avis très positif des participants. Demande formulée pour les autres « petites » vacances (Toussaint, Pâques,...).



Séance du 29 Novembre 2012:

- Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de renouveler en fin d'année le contrat d'assurance auprès de la compagnie d'Assurance AXA pour couvrir les risques d'accident de travail, de maladie professionnelle et de maladie ordinaire concernant les agents affiliés à la CNRACL.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs pour l'année 2013 comme suit :

Salle du Foyer pour Tous :

◇ Contribuables de Novy-Chevrières	145 €
◇ Non contribuables de Novy Chevrières	220 €
◇ Réunions et colloques	95 €
◇ Vins d'honneur	45 €
◇ Mise à disposition suite à décès	
Pour les Habitants de Novy-Chevrières	gratuit
Pour les Personnes de l'extérieur	45 €
◇ Le couvert	0.62 €



Une table et deux bancs : 5 €.

Cimetière et Columbarium :

- Pour le cimetière de Novy-Chevrières	
. Une concession cinquantenaire	70 €
- Columbarium de Novy-Chevrières	
. Case (de trois urnes maximum)	
▷ Concession trentenaire	900 €
▷ Concession cinquantenaire	1 200 €
. Cavurnes (de quatre ou cinq urnes maximum)	
▷ Concession trentenaire	1 200 €
▷ Concession cinquantenaire	1 600 €
- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	50 €

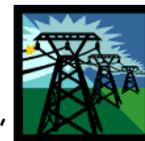


- A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'acquérir auprès de la succession J. BARBIER en vue de l'extension du cimetière, les parcelles de terrain cadastrées section AB n°156 d'une superficie de 8 a 72 ca et AB n° 157 d'une superficie de 14 a 05 ca au lieudit « le Village » au prix de 68 000 €.



• Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Rethélois par la modification des articles 2-2-4 et 6 concernant l'équipement culturel de la médiathèque.

• Suite à la reconstruction de la ligne très haute tension (THT) entre Charleville-Mézières et Reims, les territoires traversés (communes et EPCI, départements, région, syndicats intercommunaux, associations, chambres consulaires et communes non traversées mais impactées visuellement par la proximité avec l'ouvrage.) peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique visant à améliorer la qualité de la vie locale. Cet accompagnement, intitulé Plan d'Accompagnement de Projet (PAP), financé par RTE, est mis en œuvre et coordonné par l'Etat.



Pour la commune de Novy-Chevrières, la somme maximale s'élève à 94 579 €.

Il faut maintenant déposer un dossier de candidature présentant les projets à financer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser un dossier de candidature pour la réfection des trottoirs de la route départementale n°21 allant de Corny-Machéroménil à Lucqy dans la traversée de la commune. Le Maire est chargé de prendre contact avec un bureau d'études pour faire chiffrer le projet.

- Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux une demande du Maire de Coucy pour la prise en charge par moitié du coût des travaux d'entretien nécessaires sur la route entre Novy-Chevrière et Coucy. Le coût estimatif total est de 1 000 €. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de financer, à hauteur de 50 % ces travaux.
- Le Conseil Municipal décide de proposer un stage espaces verts en 2013 à Monsieur Eric MATVEIEFF, agent de la commune, ce stage sera réalisé au C.F.P.P.A. de Saint Laurent.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que le photocopieur de la mairie est amorti et que l'offre actuelle apporte des évolutions intéressantes pour le secrétariat de mairie, décide l'achat d'un photocopieur numérique pour une somme de 7 690 € à laquelle il faut ajouter le forfait installation et mise en configuration pour somme de 285 €. L'ancien photocopieur est revendu à la Communauté de Communes du Rethélois pour une somme de 2 332.30 € au profit des écoles du site de Novy-Chevrières;



Séance du 17 Décembre 2012:

- Le Conseil Municipal décide l'extension du réseau électrique Ruelle Sutin pour trois parcelles de terrain à bâtir, le coût résiduel pour la commune sera de 1344 €.
- Suite à l'étude de l'assainissement collectif, le Conseil Municipal, au vu des coûts de réalisation annoncés (8 € du m³ d'eau et 125 000 € de remboursement annuel sur 30 ans), décide de choisir l'assainissement de type autonome. La commune s'inscrira en 2013 dans le programme de la réhabilitation basée sur le volontariat pour la mise aux normes des systèmes d'assainissement individuel.
- Le Conseil Municipal décide de reconduire son adhésion au Comité National d'Action Social (CNAS) pour le personnel des Collectivités Territoriales pour l'année 2013.



Le BUDGET COMMUNAL 2012 :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

. 1 - Virement à la section d'investissement	47 504 €	12 %
. 2 - Charges à caractère général (combustibles, fournitures, entretien voirie, bâtiments, ordures ménagères ...)	105 279 €	27 %
. 3 - Frais de personnel	80 577 €	22 %
. 4 - Autres charges de gestion courante	51 252 €	13 %
. 5 - Remboursement intérêts des emprunts	3 246 €	1 %
. 6 - Charges transférées	80 577 €	21 %
. 7 - Charges exceptionnelles	2 100 €	1 %
. 8 - Réserve financière non affectée	11 035 €	3 %
	-----	-----
TOTAL	386 863 €	100 %

Recettes de fonctionnement

. 1 - Dotations et participations (venant de l'Etat)	157 843 €	41 %
. 2 - Impôts et taxes (dont les taxes locales)	126 494 €	33 %
. 3 - Excédent de fonctionnement reporté	87 500 €	23 %
. 4 - Ventes diverses	9 666 €	2 %
. 5- Autres produits de gestion courante (dont revenus des immeubles communaux)	5 360 €	1 %
	-----	-----
TOTAL	386 863 €	100 %



27.189,22 €
04.437,25 €
58.897,62 €
12.125,23 €
125.256,25 €
2.568,99 €
14.544.254,21 €
89.256,01 €
998,54 €
587.554,23 €
89,78 €
78.548,25 €
3.548.871,89 €
204.259,00 €
978,66 €
87.581,22 €
56.587,22 €

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

. 1 - Les opérations d'investissement :	160 698 €	90 %	
- Droit d'utilisation logiciel mairie	2 326 €	- Achat panneau de signalisation	2 500 €
- Site internet	910 €	- Fourniture et pose de lampadaires	1 506 €
- Elaboration du PLU	4 600 €	- Fourniture et pose coffret EDF	5 000 €
- Etude restauration toiture de l'église	60 000 €	- Achat moto bineuse	430 €
- Réfection bâtiment	12 000 €	- Achat matérielle salle des fêtes	300 €
- Réfection voirie	20 000 €	- Achat terrain agrandissement	
- Fourniture et pose fenêtre logement	5 000 €	cimetière	16 000 €
- Réseau d'eau défense incendie RN51	20 126 €	- Achat photocopieur canon	10 000 €
. 2 - Remboursement capital emprunts :	18 465 €	10 %	
TOTAL	179 163 €	100 %	

**Recettes d'investissement**

. 1 - Virement de la section de fonctionnement	47 504 €	26 %
. 2 - Excédents de fonctionnement capitalisés	64 631 €	36 %
. 3 - Dotation fonds divers et réserves	7 662 €	4 %
. 4 - Subvention d'équipement	37 448 €	20 %
. 5 - Produit de cession	25 000 €	14 %
TOTAL	182 245 €	100 %

Le CCAS

Le CCAS a distribué cette année, des colis à nos aînés de plus de 68 ans, à l'occasion des fêtes de fin d'année...



Le Site INTERNET

novychevrières.fr : *le site Internet de notre village*

Après plusieurs mois de travail de mise en textes et en images nous sommes heureux de vous présenter ce site qui a pour vocation de :

- Vous donner accès rapidement aux informations.
- Améliorer notre communication habitants/élus et élus/habitants.
- Améliorer notre réactivité (ex: coupure d'eau, travaux, ..).
- Offrir un espace aux associations.
- Un lien direct avec les écoles : <http://sepia.ac-reims.fr/ec-novy>
- Un lien direct avec le comité des fêtes:
<http://comitedesfetesdenovychevrieres.e-monsite.com>

Voici les rubriques du site

- **Accueil** : Vous y trouverez les horaires d'ouverture de mairie les coordonnées, les flashes infos et l'agenda
- **Le Conseil Municipal** : Qui fait quoi : Trouvez votre interlocuteur en fonction du problème rencontré.
- **Infos pratiques** : Le guide pour votre vie quotidienne (Eau, école, salle des fêtes ...).
- **Les Associations** : Espace dédié à l'ensemble des associations.
- **Les Artisans et Commerçants** : Listing.
- **Novy-Chevrières** : L'état civil de notre village.
- **Le village en images**.
- **Cela s'est passé à Novy** : Image et compte rendu des activités du village rubrique pouvant être alimentés par les associations et les élus.
- **Inscrivez-vous !** Il vous est proposé de vous inscrire afin d'être informé des nouvelles parutions.

Ce site doit évoluer au même rythme que la vie du village, c'est pourquoi une rencontre spécifique à ce site sera mise en place une fois par mois entre les élus chargés du dossier.

N'hésitez pas à transmettre les informations que vous jugez utiles.

La vie de notre école



Le corps Enseignant :

Mr MATHIEU, Directeur, Enseignant en Maternelle et CP.

Mr PHILIPPOT, Enseignant CE1, CE2, CM1, CM2

Sans oublier Mme Lelarge Maryline, ATSEM.

Les effectifs (au 01.01.2012)

- ☛ Classe de Mr Mathieu : 27 élèves répartis en 4 niveaux
5 en petite section, 10 en moyenne section,
7 en grande section, 5 en CP.
- ☛ Classe de Mr Philippot : 18 élèves sur 4 niveaux
5 en CE1, 10 en CE2, 2 CM1, 1 en CM2



Effectif total : 45 élèves.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles familles de l'école

Les représentants des parents d'élèves de l'année scolaire 2012/2013.

Cette année, les élections ont eu lieu le 12 octobre.

Les élues sont : Mmes Flécheux et Lozingot en titulaires

Mmes Médé et Valentin en suppléantes.

Les représentants des parents d'élèves participent aux 3 conseils d'école annuels et forment ainsi un relais entre l'équipe enseignante et les parents d'élèves.

N'hésitez pas à les contacter. (apenovy@hotmail.fr)



Les manifestations et sorties année scolaire 2011/2012

- ☛ **Septembre** : spectacle de Marionnettes à la salle des fêtes.
- ☛ **Décembre** : marché de Noël ; vente d'objets fabriqués par les enfants et par les parents au profit de l'école.
- ☛ **Décembre** : spectacle de Noël ; les enfants ont invité leurs parents à venir les voir sur « scène ». Le Père Noël est venu avec une hotte bien remplie pour le plus grand plaisir de tous. Nous le remercions pour sa générosité et pour sa présence. Le goûter a été organisé par l'ensemble des parents de l'école et a été pris en collectif dans une ambiance festive et très conviviale.



Le spectacle des enfants



Elyse et le Père Noël

✍ **Janvier** : voyage à Reims ; au programme : cirque éducatif et visite de la cathédrale



Pause déjeuner à REIMS

✍ **Février** : carnaval de l'école : défilé dans les rues du village et goûter collectif à la salle des fêtes : crêpes et jus d'orange. Lancer de Confettis dans les rues.
Merci à ceux qui sont sortis pour applaudir les enfants. Merci aussi à ceux qui ont donné des friandises (elles sont toujours très appréciées)



- ✍ **Avril** : tirage de la tombola
- ✍ **Mai** : vente de crêpes et de gaufres le jour de la fête patronale.
- ✍ **Juin** : sortie de fin d'année à Sept Saulx

Petite pause à Grinyland



✍ **Juin** : kermesse de Fin d'année. Un immense succès pour cette fête. Au programme : spectacle des enfants, jeux traditionnels, repas convivial. 102 repas ont été servis.



✍ Les olympiades : le dernier jour de l'année, une grande marche a été organisée par les enseignants, suivie d'un pique-nique dans la cour de l'école. Les parents y étaient conviés. L'après-midi fut consacrée aux olympiades après nous avons partagé le goûter à base de fruits de saison.

Pause déjeuner dans la cour de l'école



L'association des parents d'élèves a offert une calculatrice scientifique aux élèves de CM2 pour leur entrée en 6ème.

Monsieur Philippot et les futurs sixièmes

Le programme de cette année :

- ✎ Le 14 décembre : Marché de Noël , à la salle des fêtes
- ✎ Le 16 décembre : Arbre de Noël, avec un intervenant extérieur, à la salle des fêtes
- ✎ Le 21 décembre : Spectacle des enfants : salle des fêtes
- ✎ Le 15 février : Défilé du carnaval
- ✎ Le 12 avril : Tirage de la tombola
- ✎ Le 16 mai : Visite de la ferme pédagogique de Liart (financée par l'école)
- ✎ Le 20 mai : Vente de crêpes et de gaufres à la fête du village
- ✎ En juin : Sortie de fin d'année (financée par l'école)
- ✎ Le 22 juin : kermesse de l'école

Cette année, les élèves de la classe de Mr Philippot ont un projet Chorale (en association avec d'autres écoles du Rethélois).

Un professeur de chant vient régulièrement à l'école.

Une représentation à la salle des fêtes de Rethel est programmée le 11 juin 2012.

La bibliothèque :

Tous les vendredis après-midi, les élèves de l'école viennent emprunter un livre à la bibliothèque.

Les livres sont régulièrement renouvelés grâce au passage de la bibliothèque de prêt des Ardennes (Bibliobus).

**La collecte de Bouchons**

Cette année encore, la récolte de bouchons se poursuit.

Ils sont redonnés à l'association « les p'tits bouchons d'Ardennes ».

Son but est de collecter des bouchons de plastiques (eau, lait, jus de fruit), afin de les faire recycler. Cette action permet l'achat de matériels pour les enfants handicapés ardennais.

Remerciements : Nous tenons à remercier :

- ✎ Les enseignants qui donnent de leur temps afin de préparer les manifestations de l'année.
- ✎ Les habitants du village qui participent (de près ou de loin) aux événements de l'école, en se déplaçant au marché de Noël, en participant au carnaval ou au repas de la kermesse.
- ✎ Mr Le Peuch de nous faire une petite place le jour de la fête.
- ✎ Tous les bénévoles qui s'investissent pour que chaque événement soit une réussite.
- ✎ Mme Morat, qui fait traverser les enfants en toute sécurité et qui veille à ce que nos enfants retrouvent une classe propre tous les matins.
- ✎ Mr Le Maire, et l'ensemble du conseil municipal pour le soutien logistique apporté lors de chaque manifestation et pour le versement de la subvention.

Nous adressons à chacun d'entre eux ainsi qu'à l'ensemble du village nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette année 2013.

L'arbre de Noël

Le 16 décembre 2012, l'Association des parents d'élèves organisait son premier arbre de Noël.

75 adultes et 50 enfants étaient présents au rendez-vous.

L'entrée était gratuite pour les familles qui scolarisent leurs enfants à l'école du village.

Les autres familles ont payé un droit d'entrée symbolique de 2 €.



L'ambiance était très festive avec un invité de marque : **J.J. Lionel**, l'interprète original de la danse des canards, accompagné de sa femme. Ils nous ont offert un spectacle de grande qualité, très apprécié par les enfants (et par les adultes)

Un goûter a été offert à chaque enfant : pain au chocolat, clémentine, jus de fruit, friandises.



Papy Pimpon



Monsieur le Maire en compagnie des animateurs
(JJ LIONEL et son épouse)

Merci à tous ceux qui sont venus participer à la fête

L'Accueil Périscolaire : Un service à destination des Familles

Après plus d'une année de fonctionnement l'accueil périscolaire de Novy Chevrières est une réussite.

Nous avons reçu 22 enfants dont 8 permanents, représentant environ 1 100 heures d'accueil et nous avons servi plus de 1 700 repas à des tarifs uniformisés sur le Rethélois.

Notre audace est récompensée par un travail en partenariat avec les agents et les élus municipaux et intracommunautaires.

Cette action correspond aussi à un objectif plus large qui est de notre volonté de créer une continuité dans l'encadrement des enfants.

Le Centre Aéré de l'été 2012 qui fut un énorme succès sera reconduit en 2013.

Après enquête auprès de la population sera programmée l'ouverture du Centre Aéré pour les vacances de Pâques.

Nous soulignons la qualité et le professionnalisme de l'équipe d'encadrement « Maryline et Béatrice ».

Nous n'oublierons pas l'équipe dirigeante de la COM COM et aussi notre secrétaire qui vient en appui décentralisé (Régie de recettes).



Les Associations :

Les Amis du Prieuré

Les responsables : Nadine Stevenin
Jean-François Janès

En 2012, les Amis du Prieuré ont reçu environ 150 visiteurs. L'église a été ouverte lors de la journée des Monuments Historiques, celle du circuit consacré aux églises accueillantes du rethélois, le jour de la brocante et sur demande.

L'association a été créée en 1990, il y a 23 ans. Qu'a-t-elle à son actif ?

- L'organisation de pas moins de 25 concerts. Parmi nos hôtes les plus prestigieux citons :
 - * l'Orchestre Philharmonique de l'Université de Cambridge
 - * le Pianiste de renommée internationale Michael RUDY

Nous avons suspendu l'organisation des concerts quand nous n'avons plus été en mesure de proposer des programmations attrayantes dans des conditions financières avantageuses. Nous ne pouvions pas prendre de risques financiers excessifs.

- Plusieurs expositions.
- L'acquisition de la plus importante collection de cartes postales anciennes du village.
- De très nombreuses visites guidées.

Pendant 15 ans nous avons ouvert l'église à la visite tous les dimanches et jours fériés des mois de juillet et août. Puis face à la diminution du nombre de visiteurs et ne trouvant pas d'autres bénévoles nous avons limité les prestations dans leur configuration actuelle.

- Des recherches historiques

Nous avons rassemblé des documents relatant l'histoire du Prieuré et du village en faisant des recherches dans les fonds anciens des bibliothèques (Reithel, Reims-Carnégie, Charleville-Mézières) et aux Archives Départementales. La tâche reste encore importante car, n'étant pas ouvertes le samedi, les Archives restent peu accessibles aux non retraités. Les héritiers de Mr Fernand CHANNONIER nous ont par ailleurs donné une copie de ses recherches comprenant une série de dessins à la plume remarquables. Nous allons poursuivre ces recherches dans le but d'être à même de publier un ouvrage complet d'ici quelques temps. Nous disposons des fonds nécessaires aux frais d'impression.

Signalons également que Mr SARRADE, ancien propriétaire des bâtiments jouxtant l'église a fait don d'une maquette du Prieuré tel qu'il était avant sa démolition en 1793.

De bonnes volontés veulent reprendre le flambeau de l'animation culturelle du Prieuré. Nous nous en réjouissons et espérons qu'elles trouveront écho auprès de la population de Novy-Chevrières afin que vive ce monument.

Et si on le faisait

Notre village de Novy-Chevrières est doté d'un magnifique Prieuré, patrimoine de notre commune.

Nous accueillons toutes personnes sans distinctions religieuses désireuses de faire connaître et vivre cet édifice au travers de manifestations culturelles.

Notre époque est celle de la vitesse. Nous nous permettons de vous interpeller pour vous dire : Osons prendre un peu de notre temps !

Si notre appel vous intéresse, vous pouvez contacter les personnes suivantes :

- ' Mr DEVIE Jean-Marc : 06.48.38.29.46
- ' Mr ROGISSART Hervé : 03.24.72.79.28
- ' Mme GIANGOLA Séverine : 03.24.72.88.78

Familles Rurales

Membres de l'association :

Mesdames HELLIO Nadine, ISTASSE Stéphanie
LEJEUNE Murielle, POSÉ Muriel.

Deux activités sont proposées au sein de l'Association Familles Rurales de Novy-Chevrières.

Elles ont lieu à la Salle du Foyer pour Tous, le mardi soir (hors vacances scolaires).

- de 19 heures à 19 heures 55 : **Danse enfants** (6 ans à 15 ans), coût = 35 € et adhésion = 15 € (obligatoire, 1 par famille)
- de 20 heures à 21 heures : **Gymnastique adultes**, coût = 35 € et adhésion = 15 € (obligatoire, 1 par famille), prévoir basket et tapis de gymnastique.

Les cours sont animés par Madame GUERY Séverine, diplômée FFEPGV, avec toujours le sourire et la bonne humeur.

(Les inscriptions se font sur place, il vous sera demandé votre numéro de sécurité sociale ainsi qu'un certificat médical).



Le cours affiche complet cette année

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

Mme HELLIO Nadine ☎ 03.24.72.46.84

Mme ISTASSE Stéphanie ☎ 03.24.38.29.65

Le Comité des Fêtes

Le Président : Monsieur LE PEUC'H Régis

Le Vice-président : Monsieur LAVERGNE Fabrice

La Trésorière : Madame LE PEUC'H Régine

Le Trésorier adjoint : Monsieur SIMON Pascal

Le Secrétaire : Monsieur PARAPPEL Gilles

La Secrétaire adjointe : Madame LUDINART Valérie.

Année 2012

26	01	15	03	12	
24	19	09	10	25	
02	14	17	28	32	05
23	06	36	07	33	

* 01 Avril 2012 : Le Comité des fêtes de Novy-Chevrières a organisé son loto annuel qui a fait des heureux gagnants

* 26,27,28 Mai 2012 :



Organisation de la **Fête patronale** qui est subventionnée par la municipalité.

. **Samedi soir** : bal pour les jeunes animé par HARD'N SONO soirée spéciale mousse et neige et distribution de maillots offerts par le comité.

. **Dimanche** : spectacle avec Patsy (chanteuse fantaisiste avec animation et danses).

. **Lundi** : Le traditionnel concours de boules en bois en doublettes (28 équipes ont participé cette année).



Le Comité des Fêtes a offert une activité de jeux : "Bassin Water ball" pour les enfants.

* 01 Juillet 2012 : L'organisation de la 17^{ème} **brocante** au centre du village a connu un vif succès puisque de nombreux visiteurs sont venus parcourir les rues du village où les exposants avaient leur stand.



* **14 Juillet 2012:** Suite à la participation massive de 2011, le comité des fêtes a décidé de renouveler la retraite aux flambeaux dans les rue du village, avec la réalisation d'un char et la distribution de lampions. En plus, cette année, les membres du comité ont décidé de réaliser un feu d'artifice qui a été une grande réussite. Ce feu d'artifice a pu être réalisé grâce à la mise à disposition du terrain de Mr et Mme James VADEZ que l'on remercie. Trois bénévoles ont suivi un stage d'artificier d'une demi journée afin d'effectuer dans les règles la mise à feu du feu d'artifice.



* **22 Juillet 2012 :** Organisation d'une agréable **journée de pêche** à la truite à l'étang Moulin de la Chut à Juniville. Une quarantaine de personnes y ont participé, Le beau temps était au rendez vous ainsi que la bonne humeur.



* **06 Octobre :** **Soirée dansante**, qui a réuni 90 personnes à la salle du Foyer pour Tous dans une excellente ambiance.



RETROUVEZ CES MANIFESTATIONS SUR NOTRE SITE :

<http://comitedesfetesdenovychevrieres.e-monsite.com>

Année 2013 : dates des manifestations à retenir

7 Avril :	Loto.
18, 19 et 20 Mai :	Fête patronale.
7 Juillet :	Brocante.
13 Juillet :	Retraite aux flambeaux + Feu d'artifice
21 Juillet :	Journée pêche.
19 Octobre :	Repas soirée dansante.

Un petit mot sur les bénévoles :

J'adresse mes remerciements aux bénévoles qui, malgré leurs astreignantes occupations, n'hésitent pas à prendre une partie de leur temps disponible pour s'associer aux activités du Comité des Fêtes.

Les membres du Comité des Fêtes vous présentent
leurs meilleurs vœux pour l'année 2013.

Le Président, Régis LE PEUC'H

Le Club de l'Amitié

Le bureau est composé comme suit :

<u>Présidente</u> :	<i>Mme FORZY Ginette</i>
<u>Vice-Président</u> :	<i>M. JASPIERRE Jean</i>
<u>Secrétaire</u> :	<i>Mme CERS Lydie</i>
<u>Secrétaire adjointe</u> :	<i>Mme TRIQUET Jeanne</i>
<u>Trésorier</u> :	<i>M. DUSSART Jocelyn (de Lucqy),</i>
<u>Trésorière adjointe</u> :	<i>Mme PETRY Christiane (de Charbogne).</i>

. Les réunions ont toujours lieu le **3^{ème} Mardi du mois**, agrémentées par des goûters et des jeux de société qui sont forts pratiqués (d'autres distractions sont prévues : concours de belote, loto,...), ainsi que trois repas concoctés par notre restaurant « Le bon Accueil ». Bien sûr, les personnes malades sont servies à domicile.



Chers ami(e)s, ne restez pas isolé(e)s, laissez-vous donc tenter au moins une fois dans le courant 2013 à la date qui vous conviendra; Un essai ne coûte rien et vous pourrez adhérer si vous le souhaitez.

Calendrier 2013

- 15 Janvier : goûter
- 19 Février : gaufres
- 19 Mars : **repas**
- 16 Avril : goûter
- 14 Mai : goûter
- 18 Juin : goûter
- *****
- 17 Septembre : goûter
- 15 Octobre : **repas**
- 19 Novembre : gaufres
- 10 décembre : **repas de Noël.**



A noter également :

Samedi 16 Mars 2013 et Samedi 12 octobre 2013 :
organisation d'un **CONCOURS DE BELOTE**
à partir de 13 h 30 à la salle des Fêtes.

Dimanche 08 Décembre 2013
organisation d'un **LOTO**.



			43	24	37	36
		32		15	53	28
26	01	15	03	12		
24	16	09		10	25	
02	14	17	28	32	05	
23		06	36	07	33	

Les membres du bureau adressent leurs *remerciements* au conseil municipal pour la subvention annuelle qui est toujours la bienvenue.

Bonne et heureuse année 2013

La Présidente,
Madame Ginette FORZY



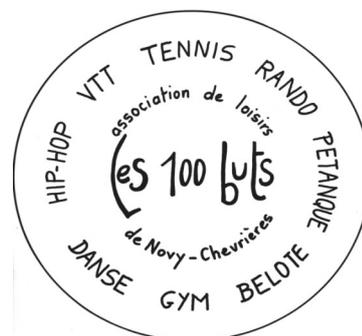
LES 100 BUTS

Composition du nouveau Bureau pour 2012

Présidente : Frédérique EVRARD

Trésorière : Patricia HARNAUD

Secrétaire : Florence LAVERGNE



L'association propose diverses activités : un concours de belote, un concours de pétanque, une journée pêche et un atelier de ScrapBooking.

LES MARCHES

Cette année nous avons organisé 2 marches pour les enfants.

A la première nous étions une trentaine de personnes et à la deuxième nous n'étions que 7 ou 8 organisateurs compris.

Cette activité ne sera donc pas reconduite en 2013.

En avril, nous avons fait une marche entre adultes, tous nos habitués étaient présents.



CONCOURS DE BELOTE DU 26 FEVRIER 2012



Cette année, 18 équipes se sont affrontées lors de notre concours de belote.

Même si les équipes étaient moins nombreuses que les années précédentes, la bonne ambiance et la bonne humeur étaient présentes.



CONCOURS DE BOULES DU 24 JUIN 2012

22 Equipes étaient présentes pour jouer sous une pluie torrentielle.

Merci à tous ces courageux qui ont bravé la pluie.

Comme chaque année bonne ambiance.





JOURNEE PECHE DU 2 SEPTEMBRE 2012

C'est sous un soleil de plomb que 18 personnes sont venues pêcher aux étangs de la Fontaine. L'ambiance et la bonne humeur étaient de la partie, seules les truites n'étaient pas motivées sûrement à cause de la chaleur.

SOIREE BEAUJOLAIS DU 19 NOVEMBRE 2012

Pour cause d'un problème d'organisation cette année, la soirée Beaujolais n'a pas eu lieu.

LE SCRAP BOOKING

Depuis sa création, cet atelier a toujours autant de succès. Si vous êtes intéressés par cette activité, vous pouvez contacter Mme HARNAUD Patricia pour tous renseignements.

NOUS TENONS A REMERCIER

Yves Béguin, Maire de Novy et son Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention annuelle, l'accès et la gratuité des structures communales.

Marie-Danièle et Stéphane Strajnar : les boulangers pour leurs contributions.

Les adhérents bénévoles apportant une aide précieuse aux membres du bureau pour l'installation et le rangement des diverses activités.

AGENDA 2013 : DATES A RETENIR

Dimanche 17 Février 2013 Concours de Belote

Dimanche 23 Juin 2013 : Concours de Boules

Courant septembre 2013 : Journée pêche

Les membres de l'Association « les 100 Buts » vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2012.

POUR INFO :

Prix de l'adhésion : 8 € pour une personne

15 € pour un couple

20 € pour une famille

La Présidente

Société Sauvegarde de la Chasse et de la Nature de Novy-Chevrières

Le bureau :

Président : Jean-Pierre ADAM

Vice-Président : Denis STEVENIN

Trésorier : Joël GESSON

Secrétaire : Bruno LEFEVRE



Membres du bureau : James VADEZ - Charles ROUSSEAU - Régis LE PEUC'H -

Bernard STEVENIN - Francis VALENTIN.

La société de chasse compte dans ses rangs, 4 gardes particuliers, à savoir : Messieurs PUJO Joël, GESSON Olivier, PONCET Frédéric, LE PEUC'H Kévin.

L'Association Foncière de Novy-Chevrières

Les 14 membres renouvelés du bureau : Arrêté Préfectoral n°2010/8 du 27 janvier 2010



Président : James VADEZ

Vice-Président : Eric REMOND

Secrétaire : Michel LUDINART

* **Les Membres de droit :** Le Maire de la commune

Le délégué départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

◇ **les propriétaires désignés par le Conseil Municipal :** Louis CAMU, Pierre COSPIN, Joël GESSON, Denis STEVENIN, James VADEZ, Christian VALENTIN.

◇ **les propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture :** Yvon DOMMELIER, Michel LUDINART, Hervé MASSET, Gérard PUJO, Eric REMOND, Bernard STEVENIN,

Le remembrement de la commune Novy-Chevrières, engendré par le passage de l'Autoroute A34, a permis la réalisation de travaux et notamment de doter la commune d'un bon réseau de chemins ruraux et d'exploitation. *Respectons et conservons-les en bon état.*



Meilleurs vœux et bonne année à tous.



Le Président,
James VADEZ

UNE CHAMPIONNE A NOVY-CHEVRIERES

Marie LEJEUNE CHAMPIONNE DE FRANCE AU TIR A L'ARC

Nommée ESPOIR SPORTIVE HAUT NIVEAU par la fédération du tir à l'arc

Sacrée meilleure sportive de l'année 2012 par l'OMS de Rethel.



Marie Lejeune, habitante de Novy-Chevrières est archère du Club de « Rethel sportif tir à l'arc » depuis 6 ans et pratique le tir à l'arc en arc classique et obtient **les trois couleurs** de médailles dans la même saison.

Marie a réalisé une très bonne saison en commençant son premier Championnat de France le 28 juillet 2012 en « Tir en campagne » à Clisson, compétition extérieure se composant de 12 cibles à distances connues et 12 cibles à distances inconnues. Elle décroche la médaille de bronze coaché par Julien Boileau du Club de Reims. Son deuxième rendez vous fut le Championnat de France Fédéral à Lyon le 25 août 2012, tir extérieur à 50 mètres. Un des grands rendez-vous sportifs de la Fédération qui a rassemblé 600 compétiteurs sur 3 jours. Marie monte sur la deuxième marche du podium avec une médaille d'argent. Coachée par son frère Marc médaillé de France également.

Marie termine sa saison extérieure sur la première marche du podium, **Championne de France** en tir Beursault, 50 mètres, à Hardricourt le 30 septembre 2012.

Le tir Beursault est la discipline la plus ancienne du tir à l'arc. Les archers étaient honorés et les gagnants proclamés « ROY » de sa cité et étaient exemptés d'impôts pendant une année. Tir traditionnel pratiqué par tous les archers et chevaliers souhaitant continuer à faire vivre et perdurer la tradition.

Marie marche sur les pas de son frère Marc.

Le président du club de Rethel, Daniel Boizet, est fier des performances de Marie.

Ses parents, archers également, l'encadrent l'encouragent et l'accompagnent dans toutes les compétitions.



QUELQUES INFOS PRATIQUES

Assurance

Durée de conservation pour les documents concernant l'assurance

Contrats d'habitation et automobile	Durée du contrat + 2 ans	Les factures d'achat et de réparation des biens doivent également être conservés pendant toute la durée du contrat.
Contrats d'assurance décès et d'assurance vie	Durée du contrat + 10 ans	Le bénéficiaire peut faire valoir ses droits pendant 10 ans à partir de la date à laquelle il a eu connaissance du contrat d'assurance vie, en apportant la preuve de son ignorance jusqu'à cette date.
Quittances et primes	2 ans	Quittances, avis d'échéance, preuve du règlement ; courrier de résiliation et accusé de réception
Dossier "dommages corporels"	10 ans	Courriers et preuves de versements doivent être conservés dix ans après la fin de l'indemnisation. Plus longtemps, si des séquelles (médicales surtout) sont à craindre.

Famille

Durée de conservation pour les documents concernant la famille

Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	Indéfinie	Les actes d'état civil sont valables en principe sans limitation de date. Toutefois, dans certains cas (en vue du mariage notamment), il doivent avoir été délivrés depuis moins de 3 mois ou 6 mois.
Avis de paiement des prestations familiales	2 ans	
Acte de reconnaissance d'un enfant	Indéfinie	La mairie peut en délivrer une copie.
Mariage (contrat, documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)	Indéfinie	En cas de perte du contrat de mariage, s'adresser au notaire qui l'a établi
Jugement de divorce et d'adoption	Indéfinie	Pour une pension alimentaire, le délai est de 5 ans. En cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal.
Donations, testament, succession	Indéfinie	Preuves à conserver pour éviter tout litige lors de l'ouverture de la succession ou face au fisc.
Livret de famille	Indéfinie	En cas de divorce, en demander une copie à la mairie

Vie professionnelle

Durée de conservation pour les documents concernant la vie professionnelle

Allocations chômage (paiement)	2 ans	Les actions en paiement des allocation chômage se prescrivent au bout de 2 ans.
Allocations chômage (restitution)	3 ans	L'assédic dispose d'un délai de 3 ans pour réclamer les sommes indûment versées.
Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail	Indéfinie	Jusqu'à la liquidation de la retraite
Pièces utiles pour réclamer le paiement (salaire, indemnité de licenciement)	5 ans	

Logement

Durée de conservation pour les documents concernant le logement

Facture d'électricité et de gaz	5 ans	
Factures d'eau	4 ou 2 ans	4 ans si la distribution de l'eau est assurée par une personne publique, 2 ans s'il s'agit d'une entreprise privée
Facture de téléphone	1 an	
Facture liée aux travaux	10 ou 30 ans	dépend de la nature des travaux
Certificat de ramonage	1 an	
Charges de copropriété et correspondances avec le syndic	10 ans	
Contrat de location	indéfinie	Pendant toute la durée de la location et les 5 années suivantes. L'état des lieux et la quittance de versement du dépôt de garantie doivent être conservés jusqu'au remboursement.
Quittances de loyer, contrats de location, état des lieux	5 ans	Délai pour contester le montant des loyers et des charges
Règlement de copropriété	Indéfinie	Même durée pour les comptes rendus d'assemblée générale.
Inventaire du mobilier dans les locations meublées	indéfinie	Pendant toute la durée de la location
Titre de propriété	Indéfinie	Aussi longtemps que vous ne revendez pas.



JANVIER 2013

NOVY-CHEVRIERES sous la neige
 Merci à la famille LE PEUC'H et à
 Monsieur STEVENIN Bernard



Entreprise : COLLIGNON Firmin

Activité : Peinture bâtiment et couverture zinguerie,
 Traitement de charpente, ravalement de façade
 Adresse : Rue du Moulin
 Tel : 03.24.38.52.57 et 06.80.56.38.21

Entreprise : TAXIS ELISABETH

Activité : Transports médicaux assis
 Depuis 25 ans
 Adresse 5, route de Chevrières
 Tel : 03.24.38. 21.31 / 06.07.33.63.69

Entreprise : WAGNER Jean-Paul

Activité : Animation, Disco mobile, sono, vente, location
 Adresse : 4 Impasse des Haies
 Tel : 03.24.38.05.41

**Entreprise : DEHAYE Fabrice**

Activité : Tueur de porcs
 Adresse : 12, route de Charleville
 Tel : 03.24.38.49.90

**Entreprise : GONCALVES Olivier**

Activité : Ebénisterie, Menuiserie,
 Restauration meubles anciens
 Adresse : 28 Rue de l'Eglise
 Tel : 03.24.72.13.74

**Entreprise : AMBIANCE DECORS**

Activité : Peinture intérieure
 Adresse : 37 Route de Charleville
 Tel : 03.24.72.21.38 ou 06.83.16.34.51

**Entreprise : COLOR FACADE**

Activité : Façadier, enduits peinture int/ext
 Isolation extérieure
 Adresse : 27, route de Charleville
 Tel : 03.24.38.45.67

Entreprise : SARL CHAVARIA

Activité : Transport sable, toutes marchandises et TP
 Adresse : 12, Grand' Rue
 Tel : 03.24.38.02.18

Entreprise : Frédéric MALVY

Activité : couverture zinguerie Ramonage
 Adresse : 39, Grand'Rue
 Tel : 03.24.38.62.13

**Entreprise : VIOLET Jean-Marc**

Activité : Horticulteur, maraicher,
 Vente de fleurs et légumes
 Adresse : 19 Grand'Rue
 Tel : 03.24.38.11.43

**Entreprise : STRAJNAR Stéphane**

Activité : Boulangerie, Pâtisserie
 Adresse : 4 rue du Pont Taillard
 Tel : 03.24.38.21.07

**Entreprise : LE BON ACCUEIL
Monsieur SIMON Philippe
et son chef Denis**

Activité : Restauration traditionnelle
 Adresse : 36, route de Charleville
 Tel : 03.24.38.21.36

**Entreprise : LES OBIERS (M MEICHER)**

Activité : Vente de chiots, chatons aliments animaux
 Adresse : Ferme de Corny la Cour
 Tel : 03.24.72.57.40

**Entreprise : VAILLANT Bernard**

Activité : Courtage en financement TPE,PME
 Adresse : 10 Grand'Rue
 Tel : 03.24.38.05.94

Entreprise : MARTINEZ Josélito

Vente de linge, bazar
JM Automobile
 Achat vente de véhicules d'occasion
 Adresse : 49, Grand'Rue
 Tel : 06.78.14.82.79

Entreprise : GEOFFROY David

Activité : Maçonnerie générale neuf et rénovation
 Adresse : 41 Grand'Rue
 Tel : 03.24.72.38.80

**. REGAL PIZZA : chaque semaine**

Le mardi à partir de 17heures 30 devant la mairie
 Tél : 06.03.06.05.86 après 17 heures 30
 Tél : 03.24.39.52.51 avant 16 heures

